



CHIFFRES CLÉS

JANVIER 2017

BASSIN DE SEGRÉ

SITUATION AU 31/12/2016



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

	déc 2016	Poids	Evolution / décembre 2015	Cumul de janvier 2016 à décembre 2016	%	Evolution cumulée annuelle
DEFM (cat. A) - Demande d'Emploi Fin de Mois	2 500		-4,0%			
- dont moins de 25 ans	440	17,6%	-8,1%			
- dont 50 ans et plus	655	26,2%	-1,7%			
- dont Femmes	1 245	49,8%	-0,2%			
- dont DELD - Demande d'emploi de longue durée	938	37,5%	-10,8%			
- dont Obligations d'emplois	272	10,9%	3,0%			
- dont Indemnisés	1 395	55,8%	-6,5%			
- dont Bénéficiaires du RSA (*) Revenu Solidarité Active	382	15,3%				
DEFM (cat. B) - Demande d'Emploi Fin de Mois	734		2,1%			
DEFM (cat. C) - Demande d'Emploi Fin de Mois	1 766		9,0%			
DEFM TOTAL (Cat.A+B+C)	5 000		1,2%			
DEE (cat. A) - Demande d'Emploi Enregistrée	463		6,2%	5 512	11,2%	
- dont licenciements économiques	NC			62	1,1%	21,6%
- dont autres licenciements	23	5,0%	-39,5%	390	7,1%	16,1%
- dont fin de contrat	114	24,6%	7,5%	1 250	22,7%	-4,9%
- dont fin de mission	46	9,9%		501	9,1%	15,7%
- dont 1ère entrée sur le marché	14	3,0%	27,3%	334	6,1%	95,3%
OEE - Offre d'Emploi Enregistrée	183		105,6%	2 218	26,1%	
- dont OEE durables	54	29,5%	68,8%	712	32,1%	36,7%
- dont Intérim	38	20,8%	111,1%	387	17,4%	46,0%
- dont Industrie	7	3,8%	-53,3%	249	11,2%	24,5%
- dont BTP	13	7,1%	333,3%	148	6,7%	94,7%
- dont Tertiaire	82	44,8%	26,2%	1 126	50,8%	24,6%

* Suite à la mise en place du nouveau dispositif "Prime d'Activité" au 01/01/2016 nous n'affichons plus l'évolution annuelle du RSA.

Catégorie A : Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi sans aucune activité réduite.**Catégorie B** : Avec une activité réduite de courte durée (78 heures ou moins).**Catégorie C** : Avec une activité réduite de moyenne ou longue durée (plus de 78 heures).**DELD** : Demande d'Emploi de Longue Durée (plus d'un an).**Obligations d'Emplois** : Demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.**OEE durables** : Offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi, correspondants à des contrats d'une durée supérieure à 6 mois.**BFM** : Bénéficiaires Fin de Mois (Catégorie 1 à 8 et dispensés de recherche d'emploi).